

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Cabinet Viviani

Enfin ! nous avons une Chambre ! Enfin, nous avons un Gouvernement ! Nous espérons que ces deux vérités continueront longtemps à se justifier et que le Cabinet, sûr de trouver à ses côtés une majorité fidèle, pourra appliquer sans trêve le programme dont nous attendons de lui la réalisation avant les vacances prochaines. La déclaration ministérielle, suivie d'une interpellation qu'a clôturée un ordre du jour de confiance, rassurera pleinement tous ceux qui manifestaient des craintes pour quelque chimérique alliance avec les partis de « réaction ». Le ministère a été assez explicite, assez précis pour écarter des concours compromettants et suspects.

On a senti que la défense laïque serait vigoureusement poursuivie et que sur aucun point de son programme intérieur le Cabinet ne pourrait s'accommoder d'une équivoque fâcheuse. En bonne logique, parce que toute équivoque précéderait la dissolution, les socialistes unifiés s'éloignent de la majorité. Ils rentrent dans l'opposition, en « éternelles victimes », selon l'expression de l'un des leurs. Ils estiment que le Gouvernement a eu tort de ne pas trouver à Pau le point de départ de son chemin de Damas. Ils redoutent que le rétablissement du service de deux ans ne soit pas proposé avec toute la célérité qu'ils souhaiteraient ! Et cependant jamais la situation n'a été plus nettement posée.

A L'ÉTRANGER

L'aventure albanaise. — Le conflit turco-grec

L'aventure fâcheuse qui vient d'arriver au prince d'Albanie n'était pas tout à fait inattendue. On savait depuis trois semaines que son trône était vacillant, et qu'à la première occasion les tribus musulmanes s'efforceraient de le renverser. L'attaque brusquée de Durazzo n'a surpris que lui.

Il est évident que l'Autriche et l'Italie avaient eu une étrange idée en imposant au Albanais la souveraineté d'un prince allemand, entouré d'une garde hollandaise. Si la princesse de Wied avait appris à jouer de la guzla, son époux ignorait tout de la langue du pays qu'il allait gouverner. Les officiers dont il avait accepté le concours auraient sans doute été entendus lorsqu'ils eussent donné des ordres à Amsterdam ou à La Haye. Mais à Durazzo, personne ne les comprenait.

Le prince de Wied, avait perdu la face le jour où il s'était enfui, pour la première fois sur un croiseur italien. Il avait accentué sa faute en opposant, dans ses Etats, religion à religion, les tribus chrétiennes aux tribus mahométanes ; il avait aggravé son cas à l'extrême, en annonçant qu'il allait exercer des représailles. Que fera l'Europe demain dans cette Albanie qui s'est insurgée contre elle, en se soulevant contre le prince qu'elle lui avait donné ? Cette Europe sera d'autant plus impuissante à imposer sa volonté que l'Autriche, et l'Italie vont intriguer l'une contre l'autre, avec une machiavélique ingéniosité. C'est un effroyable casé-tête qu'elle s'est créé le jour où elle a sanctionné le principe d'autonomie d'une nationalité dont l'unique tort était de ne point exister. Car il n'y a jamais eu de peuple albanais.

La guerre turco-grecque éclatera-t-elle ? Sera-t-elle conjurée ? A l'heure actuelle les personnes bien informées optent pour le maintien de la paix. D'abord les Turcs et les Grecs ne semblent pas beaucoup tenir à en venir aux mains. Il y a trop peu de temps que le canon tonne dans les plaines de Macédoine ! Ensuite, comme ils n'ont plus de frontières communes, ils ne pourraient point s'atteindre sur terre, et ni les uns ni les autres n'ont des marines suffisantes

pour qu'ils puissent se porter des coups décisifs sur mer.

Mais il y a plus encore. L'Europe, pour une fois, s'est concertée afin de conseiller le calme à la Grèce et à la Turquie. L'affaire d'Albanie lui crée trop d'ennuis pour qu'elle n'emploie pas tous ses efforts à réconcilier Constantinople et Athènes. Elle s'est empressée d'accepter une proposition que la Porte lui transmettait et qui, après tout, doit donner satisfaction aux Hellènes. Ceux-ci se plaignent que leurs compatriotes d'Asie Mineure, restés sous la domination ottomane, soient malmenés et espoliés. La Turquie réclame une enquête européenne. Il est évident que si cette enquête démontrait la légitimité des protestations grecques, l'Europe serait qualifiée pour exiger des sanctions.

Le gouvernement d'Athènes n'a pas encore exprimé son sentiment à ce sujet ; mais il se mettrait dans un mauvais cas s'il ne répondait pas à l'offre — après tout conciliante — de la Turquie, par une adhésion formelle. En somme, l'Europe devient l'arbitre du débat et la Grèce ne saurait rien demander de plus, puisque les garanties ne lui feront pas défaut.

Quant donnerons-nous affronts à des menaces orientales ?

LE FURETEUR.

LA CRISE EN ARGENTINE

La crise actuelle qui sévit en Argentine, bien que les pertes soient extrêmement graves, n'est pas aussi sérieuse que celle de l'année 1890. La raison en est aux meilleures conditions politiques qui existent aujourd'hui.

Néanmoins les pertes sont très grandes. Il est difficile d'en évaluer le chiffre total. Le journal technique « El Cronista Comercial » a établi une liste des suspensions de paiements dont les chiffres sont d'ailleurs, selon toute vraisemblance, inférieurs de moitié aux chiffres réels des faillites. D'après cette statistique, les suspensions de paiements pour les quatre premiers mois seuls accusent un chiffre de 125 millions de francs. Il n'est certainement pas exagéré de prétendre que dans les seize mois compris entre le 1^{er} janvier 1913 et le 30 avril 1914 les suspensions réelles atteignent 625 millions de francs. L'importance de ce chiffre ne devient clair que lorsqu'on considère que l'Argentine ne possède qu'environ 8 millions d'habitants.

Il faut rechercher l'origine de la crise actuelle dans les conséquences de la spéculation effrénée des dix dernières années. La rareté de l'argent en Europe en ces dernières années, à laquelle on voudrait bien attribuer la faute de l'état de choses actuel, n'y a aucune part. L'importation depuis des années permettait déjà de reconnaître les symptômes de la crise.

99 % des maisons faillies ont péché parce qu'elles ont étendu démesurément leurs affaires avec un capital trop petit ou bien parce qu'elles se sont laissées aller à des spéculations. Buenos-Aires est comble de marchandises. Les maisons travaillant avec trop peu de capital ont précisément augmenté leurs commandes de saison en saison, afin de couvrir les pertes sur les vieilles marchandises avec des marchandises nouvelles.

Ce sont les grands propriétaires fonciers qui sont les plus atteints parce que leurs terres sont surchargées d'hypothèques. Habituellement on accordait du crédit pour 50 % de la valeur. Mais aujourd'hui les valeurs ont tellement baissé que les créanciers sont devenus propriétaires ou qu'ils ont dû se résoudre à des pertes. Les ventes sont devenues très difficiles.

L'importation pour l'année courante sera très inférieure aux années précédentes. Pendant les quatre premiers mois, les revenus des douanes ont baissé de 18 millions de pesos sur les recettes du même laps de temps de l'année

dernière. Les économies de 30 millions projetées par le Gouvernement, devront être grandement augmentées si l'on veut à peu près équilibrer le budget. D'un autre côté, certains autres revenus seront également très inférieurs à ceux des années précédentes. La récolte de blé a donné un mauvais résultat et le maïs, sur lequel on comptait beaucoup, aura de grosses pertes à enregistrer, par suite des pluies.

Seul l'élevage a donné de bons résultats, mais il y a néanmoins beaucoup de grandes estancias avec des milliers d'hectares de luzerne qui ne possèdent pas de bétail et qui ont dû laisser pourrir toute la luzerne sur pied. Les prix du bétail sont le double de ce qu'ils étaient il y a peu d'années.

Les prévisions pour l'avenir immédiat sont donc bien mauvaises, on ne saurait le nier. On peut être certain également que la crise n'a pas encore atteint son maximum. Une aggravation aura encore lieu d'ici la fin de l'année. Les pertes atteignent fortement des maisons allemandes et il ne faut pas s'en étonner, car les exportateurs allemands sont particulièrement responsables des mauvaises affaires actuelles. Par le crédit extraordinaire donné à des gens de responsabilité minime, ils ont rendu les affaires à peu près impossibles aux maisons solides.

Voilà l'Argentine d'aujourd'hui. Mais ce pays peut supporter une crise car le pays est fertile et sain et il serait absurde de ne pas avoir confiance dans son grand avenir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Séance du 18 juin 1914

M. Marin demande qu'une modification soit apportée au règlement en ce qui concerne la nomination des 16 grandes commissions. M. Marin demande qu'on porte ce chiffre à 17 en ajoutant la commission des mines.

M. Hesse demande la création d'une 18^e commission, celle de la marine marchande.

M. de Monzie soutient cette proposition et la Chambre adopte le chiffre de 18 pour les grandes commissions.

M. Binder interpelle le ministre des travaux publics sur la catastrophe de Paris.

M. Renoult dit qu'il importe d'éviter le retour de pareils sinistres. Une enquête a été ordonnée et il conclut en disant qu'après cette enquête, des sanctions sévères seront prises.

MM. Lasies et Lauche affirment que les terrassiers avaient averti les pouvoirs publics des malfaçons des entrepreneurs : ces terrassiers ont été frappés par l'autorité municipale.

M. le ministre demande que la date de l'interpellation soit fixée à vendredi 26 juin.

M. Lauche demande que le syndicat des terrassiers soit représenté au même titre que les ingénieurs.

M. le président consulte la Chambre pour fixer la date de l'interpellation, mais les socialistes font du tapage ; le président se couvre et suspend la séance.

A la reprise de la séance, la Chambre valide les élections de MM. Simon, élu à Castres, le Bail élu à Quimper, Lagrosillière, élu à Martinique et Seydoux élu à Cambrai.

Et la séance est levée.

Séance du 19 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Métin, rapporteur de la Commission des crédits, défend le projet d'emprunt dont il demande la discussion immédiate.

M. Brousse dépose un amendement tendant à porter le chiffre de l'emprunt à 1 milliard et demi.

MM. Dubois, Bedouce, Poirier de Narçay prennent part à la discussion.

M. Bedouce propose le renvoi du projet à la Commission : le renvoi est repoussé par 404 voix contre 132.

La Chambre vote la discussion des articles du projet par 440 voix contre 106.

M. Stern dépose un contre-projet tendant à ce que l'émission soit faite en bons du Trésor 4 0/0 amortissable dans 20 ans et exonérés de tout impôt.

Ce contre-projet est rejeté. Les articles 1, 2, 3 et 4 sont votés.

Un amendement portant la publication dans l'Officiel des sommes affectées aux intermédiaires est voté par 449 voix contre 110.

L'ensemble du projet de loi est voté par 459 voix contre 108.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 18 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Noulens, ministre des finances, a la parole pour la discussion du budget. Il dit qu'il faudrait que les Chambres arrivent à voter le budget dans les délais normaux.

Il indique ensuite la situation budgétaire actuelle : cette situation est difficile en raison des dépenses nécessitées par la défense nationale, mais dit-il, la même situation existe en Allemagne, en Italie, en Angleterre.

M. Noulens propose un emprunt de 800 millions.

La politique du gouvernement se résume en trois termes : Tout d'abord l'incorporation dans le budget de 1914 du projet d'impôt général sur le revenu, ensuite le vote dans le budget de 1915 d'un impôt sur le capital, enfin l'adoption définitive de l'ensemble de la réforme fiscale adoptée par la Chambre en 1909.

Le ministre assure qu'il ne faut pas s'alarmer plus qu'il ne convient.

M. Jenuvrier déclare que ses amis ne veulent pas se rendre solidaires des dépenses occasionnées par le Maroc.

M. de Lamarzelle tient un langage identique.

Sur la proposition du rapporteur général, le renvoi pour avis à la Commission de l'impôt sur le revenu, des articles 7 à 28, est prononcé.

Les chapitres du budget des finances sont adoptés, ainsi que les budgets des monnaies et de l'imprimerie nationale.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 19 Juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du budget.

Les budgets de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, sont adoptés sans discussion.

Le Sénat discute le budget de la guerre, dont les 48 premiers chapitres sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Maroc

La colonne Henrys attaquée par les Zaïans

Dans la journée du 14 juin, le général Henrys envoya une colonne comprenant quatre bataillons, de la cavalerie et de l'artillerie, reconnaître un défilé sur Zier en vue d'aménager une piste pour faciliter le passage des convois de ravitaillement venant de l'arrière.

Dans la nuit du 14 au 15, l'ennemi assaillit violemment le camp sur toutes ses faces. Toutes les fractions des Zaïans et des tribus Chleuchs descendues de la montagne, tentèrent de donner l'assaut. Parmi les combattants se trouvaient de nombreuses

ennemis qui poussaient des cris aigus et encourageaient les guerriers à la lutte.

Nos troupes, bien abritées dans de profondes tranchées, repoussèrent par la fusillade, la canonnade et le feu des mitrailleuses l'ennemi obstiné qui, après plusieurs tentatives infructueuses, décima à bout portant, dut se replier, emportant de nombreux morts et blessés.

Le combat dura sans répit de onze heures du soir à une heure quinze du matin. L'efficacité de notre feu est due à l'emploi de projecteurs qui permettent un tir parfait des mitrailleuses. De nombreux cadavres de Zaïans et de Chleuchs apparurent aux premières heures du jour auprès des tranchées.

À l'aurore, afin de compléter les résultats obtenus par la vaillante défense de la nuit, le général Henrys fit sortir du camp trois colonnes d'attaque pour rejeter et poursuivre l'ennemi dans la vallée d'Anderson et vers la casbah d'Anderson, où s'étaient rassemblés les contingents Zaïans et Chleuchs.

L'artillerie, efficacement employée, brisa toute velléité de retour offensif. L'ennemi fut poursuivi jusqu'à la zaouïa, dite d'Oit-Ishack, et dispersé dans la montagne. Le retour de nos troupes au camp de Kenifra s'effectuait sans aucune autre attaque. Nos pertes dans le combat de nuit ont été d'un tué et un blessé.

L'emprunt

La Commission de l'emprunt a élu président M. Cochery et rapporteur M. Métin.

L'avis des financiers est que l'émission, pour bien réussir, doit être faite le 7 juillet au plus tard.

Le projet d'emprunt, rappelle-t-on, prévoit une émission devant produire 805 millions de rente amortissable, dont 5 millions de frais de publicité. En 3 1/2 %, le nouveau type de rente est passible de l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, ce qui ramène l'intérêt qui sera servi aux rentes nouvelles à 3 fr. 36 %.

Les Groupes de la Chambre

Le Journal officiel a publié jeudi les listes des groupes de la Chambre, qui se répartissent ainsi :

Action libérale, 23 ; droite 15 ; indépendants de droite, 44 ; indépendants de gauche, 21 ; fédération républicaine, 36 ; gauche démocratique, 34 ; républicains de gauche, 54 ; gauche radicale, 66 ; radicaux unifiés, 172 ; républicains socialistes, 23 ; socialistes unifiés, 101.

Ce qui fait un total de 589 députés, répartis en 11 groupes.

Le nombre des députés étant actuellement de 600 — 2 sont décédés depuis les élections — il en résulte que 11 députés n'ont adhéré à aucun groupement et restent en dehors des partis.

Un attentat contre le Tsar

Une formidable explosion a fait sauter, près de la station de Tschudnow, le train-poste qui suivait immédiatement le convoi impérial ramenant le tsar, sa famille et sa suite, de Kichinew à Pétersbourg.

La locomotive et plusieurs wagons ont été renversés.

De nombreux voyageurs ont été grièvement blessés. L'enquête, se poursuit dans un grand secret. Il n'y a cependant aucun doute qu'il s'agisse d'un attentat prémédité contre le convoi impérial, qui n'a manqué son effet que par le retard de l'explosion préparée.

La Catastrophe de Paris

Découverte de nouveaux cadavres

Les terrassiers qui travaillent au déblaiement du trou de la place du Havre ont mis à jour des jambes entourées de molletières. Leur première pensée fut qu'il s'agissait d'un petit groom dont on avait signalé la disparition à cet endroit.

Cependant, vers deux heures, on découvrait une poche arrachée d'un vêtement et renfermant un portefeuille avec des papiers au nom de John Lintley, coupeur chez un tailleur, place de la Madeleine. Il fallut encore une heure pour dégager complètement le cadavre, et on constata que la poche avait bien été arrachée du veston du malheureux M. Lintley. Le cadavre est horriblement défiguré. Il a été transporté à la morgue.

Jeudi soir, vers cinq heures, les ouvriers qui travaillaient dans l'excavation du boulevard Haussmann mettaient à jour un pied chaussé d'un soulier jaune. Ils réussirent presque immédiatement après à dégager jusqu'à la ceinture le corps d'un homme dont les jambes étaient engagées sous un amas de pierres et de tuyaux. Il ne fallut pas moins de deux heures pour dégager complètement le cadavre. Celui-ci est celui de M. Gustave Ribaut, âgé de trente-sept ans, demeurant à Sartrouville.

L'enquête municipale

La commission de contrôle technique des travaux de Paris a visité les divers théâtres de la catastrophe de lundi soir, pour déterminer dans la mesure du possible les causes des accidents et les moyens d'en empêcher l'extension.

Il est apparu aux enquêteurs que si des précautions avaient été prises, malheureusement elles n'avaient pas été toujours suffisantes.

Encore des affaissements

Jeudi matin, vers neuf heures, une nouvelle excavation de vingt mètres de longueur sur un mètre cinquante de largeur et dix mètres de profondeur s'est produite rue de Clichy. Dans l'après-midi, un éboulement s'est produit sous la contre-allée de l'avenue Montaigne. Un arbre s'y est enfoui jusqu'aux branches. Il n'y a pas d'accident de personne. Le commissaire de police a fait établir un barrage pour écarter le public.

En Albanie

Des combats acharnés se livrent autour de la ville de Durazzo : les rebelles ont massacré des centaines de Mirdites.

Les Mirdites, pris de panique, rentrèrent en ville et refusèrent de procéder à une nouvelle sortie contre les insurgés.

Le départ du roi ?

Il paraît réellement admis à Paris, que si le prince de Wied prend l'initiative de se retirer, les puissances ne le retiendront pas, et ne lui donneront pas de successeur, du moins pour l'instant.

Au surplus, la candidature d'un prince musulman ne semble pas désirable comme le Pont suffisamment montré les intrigues ourdies par certaines influences étrangères dans les milieux musulmans d'Albanie, et quant au prince bulgare, sa présence à Durazzo menacerait d'une manière trop évidente, l'équilibre établi par le traité de Bucarest.

On se bat près de Fieri

On mande de Vallona, à la « Correspondance albanaise », que les troupes gouvernementales réparties en trois colonnes ont attaqué au nord de Fieri, dans le bassin inférieur de Remini, les insurgés postés au nord du fleuve. Ces derniers ont battu en retraite vers le couvent d'Ardenice, qui constitue une excellente position stratégique. Les troupes gouvernementales vont paraître, il s'efforce maintenant d'envelopper les insurgés groupés sur ce point. On assure que les troupes gouvernementales souffrent beaucoup de l'insuffisance de leurs approvisionnements et de l'absence de tout matériel sanitaire.

Petites Nouvelles

Le Président de la République a commué en celle des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort prononcée le 4 mai dernier par la cour d'assises du Nord contre la nommée Octavie Lecompte, pour paricide et empoisonnement.

— La police de Toulon a arrêté 11 jeunes gens qui pillaient les abords de la gare et de la voie ferrée, s'emparant notamment des poulies actionnant les appareils d'aiguillage. Le plus jeune, âgé de huit ans, faisait partie d'une bande, dirigée par un nommé Jean Spadia, âgé de vingt-sept ans, qui opérait dans les magasins de la ville et des environs. Spadia a été également arrêté.

— Au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur la ferme de M. Pabiou, dans le hameau de Mascourtet, près d'Issingaux, foudroyant tout le bétail de la ferme.

— Le soldat de 2^e classe Mauret, âgé de vingt et un ans, appartenant au 22^e colonial et ordonnance du capitaine Guillemet, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tempe avec le revolver de son capitaine et dans la chambre voisine de celle occupée par ce dernier. Après enquête, la police, croit que Mauret voulait assassiner son capitaine, mais que, se voyant pris, il s'était suicidé.

— Le ministre de l'agriculture informe les intéressés que les demandes relatives à la promotion du Mérite agricole qui parviendraient après le 25 juin ne pourront être examinées.

— Le juge de paix de Rodez a condamné, pour avoir arboré le drapeau du pape lors des fêtes de Jeanne d'Arc, M. l'abbé Vayssettes, M. Bô, M. l'abbé Couderc, Mlle Marie Molinier, directrice de l'école libre du Faubourg, à Rodez, chacun à 3 fr. d'amende, M. l'abbé Hygonenq, curé du Sacré-Cœur, à 5 fr. d'amende.

— On annonce de Shanghai, que la bande du « Loup blanc » a pris et pillé la ville de Kaotcheou, dans le Kouang-Si méridional. Le nombre des personnes massacrées est de plus de dix mille. Tous les établissements des missionnaires ont été détruits.

CAUSERIE

Pour l'allaitement maternel

MM. Wallich et Denesse ont étudié les causes qui conduisent les mères pauvres à ne pas allaiter leur nouveau-né. De leurs constatations et des déclarations faites à la Société de médecine publique et de génie sanitaire, il résulte que dans 70 % des cas, ces femmes étaient obligées de séparer de leur enfant afin de pouvoir travailler. Pour parer au danger découlant de cet état de choses : — 50 % des enfants mis en nourrice meurent ; — ils ont préconisé la création de nourriceries d'usines et d'ouvriers où les mères seraient assistées avec leur enfant, et l'organisation de l'assistance par le travail, à domicile. La crise de l'allaitement a toujours suscité un très vif intérêt et de toutes parts les initiatives se sont fait jour ; plus que jamais les œuvres d'assistance et de prévoyance maternelle se multiplient ; malgré cet accroissement des moyens de lutte, la mortalité infantile, quoique en décroissance, est loin d'être éteinte.

L'expérience a démontré, et le bon sens le conçoit aisément, que le meilleur moyen de combattre la mortalité infantile est de favoriser et d'encourager l'allaitement maternel. Actuellement l'application de la loi sur le repos des mères avant et après l'ac-

couchement rencontre, dans les milieux administratifs, comme dans les milieux philanthropiques toutes les bonnes volontés désirables pour activer sa mise en pratique. C'est le résultat de l'utile campagne menée contre la dépopulation. On doit donc profiter de ce courant de l'opinion pour étendre l'action qu'aura cette loi en favorisant la possibilité d'un allaitement prolongé. Car une fois le premier mois de repos maternel écoulé, les travailleuses sont bien forcées de reprendre le chemin de l'atelier ou du magasin ; les nécessités de la vie les empêchent de se consacrer plus longtemps à leur petit ; c'est donc à ce moment, où surgissent de nouvelles difficultés, qu'une intervention secourable est de grand prix.

Des industriels généreux ont songé spontanément à créer des crèches d'usines afin de permettre à leurs ouvrières de nourrir leurs enfants ; ces nourriceries rendent de très grands services mais elles ne peuvent être utilisées que par un petit nombre de mères nécessiteuses. Dans la très grande majorité des cas, le mari ne peut apporter qu'un salaire insuffisant, il faut bien alors que la mère travaille ; dans d'autres cas, trop nombreux, hélas ! le père ne travaille pas, ou bien abandonne sa femme et ses petits, alors, c'est pour la malheureuse mère le travail exténuant de jour et de nuit, qui ne laisse pas à la pauvre femme le temps d'allaiter ou fait d'elle une bien mauvaise nourrice.

Il semble donc bien difficile de vaincre les multiples difficultés qui s'opposent à la guérison de cette plaie sociale. Plusieurs nations étrangères, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ont édicté des mesures tendant à donner légèrement des facilités aux ouvrières nourrices. La Chambre des députés a voté, sur la proposition de M. Engerand une disposition dans le même sens.

Ce qu'il faut empêcher à tout prix, c'est l'abandon, chez une nourrice éloignée, de ces petits êtres, puisque c'est les condamner à périr en grand nombre.

L'allaitement artificiel, ou mieux l'allaitement mixte sur place, médicalement dirigé et surveillé, est encore ce qu'il y a de mieux — dit-on dans les milieux autorisés — pour parer au danger, quoique ce mieux ne soit pas parfait. C'est pourquoi, il semble qu'à côté des nourriceries d'usines, des ouvriers ou tout autres créations ayant le même but, il soit absolument nécessaire de pousser à la création et à l'encouragement des établissements, comme les crèches, les pouponnières et les gouttes de lait, qui réduisent au minimum ce grand mal qui paraît devoir demeurer malgré tout, inévitable.

Si nous avons peu d'enfants, tâchons de conserver ceux qui nous naissent ; la chose n'est pas aisée, c'est pourquoi il faut y mettre tous nos soins.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

La Catastrophe de Paris

Tous nos lecteurs sont au courant de la terrible catastrophe qui s'est produite à Paris, à la suite du cyclone de lundi et chacun a éprouvé une vive émotion à l'idée que parmi les victimes, pouvait se trouver un parent ou un ami que le hasard d'une promenade ou les nécessités du travail avait amené aux endroits où les effondrements ont eu lieu.

Il ya longtemps que des provinciaux experts en matière de construction, ayant examiné les tra-

vau qui font de Paris une ville sillonnée de couloirs, de tunnels, complètement creusée, affirmaient qu'un jour ou l'autre, Paris s'effondrerait.

Les travaux étaient exécutés à la hâte, car il fallait terminer le plus tôt possible pour ne pas arrêter la circulation, et, parce que chaque chantier ouvert dans une rue provoquait les moqueries, les critiques de grands quotidiens.

Les ingénieurs voulaient alors prouver leur savoir faire et les entrepreneurs étaient aussitôt mis en demeure d'exécuter les travaux dans le délai fixé par les règlements.

Les travaux étaient terminés à la date fixée, paraît-il, mais leur solidité n'était pas certaine.

Au lendemain de la catastrophe de lundi, un ingénieur interviewé a déclaré que la rupture des égouts, que l'effondrement des rues étaient fatals.

Belle consolation, en vérité, que de telles déclarations !

Mais si ces catastrophes étaient prévues par les hommes de l'art, pourquoi, avant la fin des travaux, ne faisaient-ils pas leurs réserves et n'obligeaient-ils pas les entrepreneurs à se conformer aux prescriptions toujours si précises des cahiers des charges ?

Si nous en croyons certains confrères, la série des éboulements, des catastrophes ne serait pas close.

Souhaitons que ces confrères soient pessimistes, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à une époque, des terrassiers occupés à la construction d'égouts, affirmaient que les conditions exigées par le cahier des charges n'étaient pas observées par les entrepreneurs, quant aux matériaux employés pour ces constructions.

Que fit-on ? On licencia ces terrassiers et on en embaucha d'autres.

Le fait est exact : il fit l'objet de discussions au Conseil municipal de Paris ; hélas ! les tristes événements de lundi ont donné raison à ces terrassiers, qui connaissent trop leur métier et ne ménaçaient pas suffisamment la susceptibilité et surtout les intérêts des entrepreneurs.

N'empêche que les habitants de la capitale ne peuvent être qu'à demi rassurés : un macadam qui tout d'un coup s'entrouvre sous les pieds alors qu'on fait sa promenade, et qui précipite le promeneur dans un gouffre de dix mètres de profondeur, ça n'a rien de rassurant.

M. le ministre des travaux publics, interpellé, a promis d'ouvrir une enquête sérieuse et de prendre des sanctions sévères.

Ce ne sera que justice ; mais contre qui seront prises ces sanctions ? Il est plus exact de dire que des mesures seront prises pour refaire des travaux mieux surveillés, plus solides que ceux qui ont été exécutés jusqu'à ce jour, puisqu'ils se sont écroulés sous le poids des eaux.

Mais il est nécessaire, s'il est possible d'établir les responsabilités, que des sanctions interviennent contre les chefs, surveillants d'entreprises qui pour arriver vite, au mieux de leurs intérêts, passent outre aux prescriptions imposées par les cahiers des charges.

A l'avenir, certainement, on verra moins de construction en mauvais état.

LOUIS BONNET.

A la Chambre

L'Officiel de jeudi publie la composition des groupes politiques de la Chambre.

MM. Bécays et Malvy sont ins-

crits au groupe radical socialiste unifié.

M. de Monzie n'est inscrit à aucun groupe.

P. T. T.

Par arrêté du ministre du Commerce et des P. T. T., M. Labrunie, sergent au 7^e d'infanterie, est nommé facteur des Postes à Paris.

Belles actions

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification de 10 francs à Mme Adèle Chouret, de Caharc, qui a retiré du Lot la dame Masbou, en danger de se noyer.

Débites de tabac

La Commission des débits de tabac se réunira à la Préfecture le samedi 27 juin à 14 heures.

AU PECH D'ANGÉLY

Les travaux exécutés pour découvrir la rivière souterraine qui alimente la fontaine des Charreaux n'ont pas donné de résultats.

Après avoir creusé 14 mètres dans la montagne, sans trouver trace de rivière, il fut décidé qu'on ferait sauter, au moyen de la poudre de mine, une couche de rochers pour descendre jusqu'à 18 mètres environ.

L'expérience a été faite ; le coup de mine a enlevé quelques pierres de plus mais la rivière n'est pas apparue.

Les uns, les sceptiques, ont dit alors : « La rivière coule au bas de la montagne ». D'autres ont répliqué : « Cherchons ailleurs ».

Et de nouveaux travaux vont être exécutés, d'un autre côté ; puisent-ils être plus concluants que les premiers.

Néanmoins, nous ne sommes pas avec les sceptiques et nous voulons bien faire confiance aux chercheurs infatigables qui ont espoir d'arriver à un bon résultat.

Mais ce que nous regrettons, c'est que les expériences de baguettisme qui ont provoqué ces travaux n'aient pas été plus précises, qu'elles n'aient pas été renouvelées chaque fois que les travaux de perforation s'avancèrent.

N'importe : les instigateurs de ces recherches ont la foi ; nous souhaitons qu'une réussite complète vienne couronner leurs efforts.

Quoi qu'il advienne, ils ont eu le mérite de vouloir être utiles à leur petite patrie, et on ne saurait les détourner des recherches qu'ils veulent entreprendre sur d'autres points.

L. B.

Chasseurs, surveillez vos chiens

Chasseurs qui possédez de jolis chiens, méfiez-vous : tenez-les en laisse, surveillez-les, car il y a des amateurs qui vous les guettent.

Tous les ans, à cette époque-ci, il y a des chasseurs, disons des braconniers, qui exercent une petite industrie dont les profits ne sont pas à dédaigner.

Au cours de promenades à travers les rues des villes, s'ils avisent un jeune chien de race, ils s'emploient à l'attirer, à le faire suivre et à l'emporter chez eux.

C'est ainsi que depuis quelques jours, de braves chasseurs qui, en prévision de bonnes parties de chasse, ont élevé, soigné, dressé de jolis chiens, se plaignent aujourd'hui de leur disparition.

Les jours de marché et de foire sont notamment jours de vols de chiens : le truc est simple et il est employé par des forains peu scrupuleux.

Ils attirent le chien désiré avec

quelque friandise, puis arrivés à un point désert, ils le saisissent et l'attachent dans la voiture.

La police connaît quelques-uns de ces professionnels de vols de chiens : un peu de surveillance et ils seraient vite pincés.

L. B.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

La réalisation du nouveau programme adopté par l'assemblée générale du 7 juin dernier, a été immédiatement entreprise par le Comité :

1^o Les deux bureaux de renseignements dont la création a été décidée à Cahors et à Rocamadour, seront installés et en plein fonctionnement avant les vacances. Les locaux sont choisis et l'aménagement commencé. A ce sujet, le Comité prie MM. les Hoteliers et les loueurs de voitures et d'automobiles de vouloir bien lui envoyer d'urgence, avec leurs noms et adresses, leurs tarifs détaillés. Ces renseignements seront mis à la disposition des Touristes qui les réclament d'ordinaire dès leur arrivée.

2^o L'excursion cadurcienne dans le nord du département se prépare. Dès que les éléments nécessaires à la détermination exacte du programme et du prix nous seront parvenus, nous reviendrons sur cette question et publierons une note détaillée. Nous nous proposons, en outre, de réunir à la mairie de Cahors les personnes désireuses de participer à ce petit voyage pour leur fournir de vive voix toutes les explications désirables sur la région où elle se déroulera.

3^o La semaine dernière, l'opérateur de la maison Pathé, chargé de l'établissement du film que la Fédération du Centre fait établir pour notre région, a parcouru le Lot. Guidé par des membres du bureau du Syndicat, où suivant leurs indications, il a pris un grand nombre de vues. Le film en question sera d'abord montré aux visiteurs de l'exposition internationale de Lyon ; il entrera ensuite dans le programme des établissements de la firme qui l'a édité et ira montrer à travers le monde quelques-unes des merveilles du Quercy.

Le Secrétaire Général du Syndicat, délégué d'Arrondissement du Touring-Club, Eugène GRANGIÉ.

Gardes des voies de communication

Les hommes préposés à la garde des « Voies de communication », qui doivent se présenter le mardi 23 juin courant, à 8 heures du matin, à la gare des « Sept-Ponts » sont informés par des camarades de leurs classes, que le rassemblement général pour se rendre aux « Sept-Ponts » aura lieu mardi matin à 6 heures et demie, devant le monument Gambetta (Place d'Armes).

Dix minutes après, la colonne se mettra en route en ordre de marche.

Conseil de Préfecture du Lot

Le Conseil de Préfecture se réunira vendredi 26 juin, à 14 heures, pour statuer sur les affaires suivantes :

1^o Mme Carrié et consorts, de Cahors, contre la ville de Cahors. Demande d'indemnité pour dommages.

2^o M. Trapy, propriétaire à Lamadeleine (Faycelles), contre MM. Boudousquie et Tamalet.

Ligne de Cahors à Capdenac : demande d'interprétation d'un procès-verbal d'adjudication.

Dépôt de remonte

Le Comité du dépôt de remonte d'Aurillac se réunira à Assier le samedi 18 juillet à 8 h. 1/2 devant la gare.

Contre l'alcoolisme

La Fédération des Travailleurs Cadurciens organisée pour le mercredi 24 juin à 8 h. 1/2 du soir, à la Bourse du Travail, une grande conférence publique et contradictoire par le camarade Gustave Cauvin, délégué de la Fédération ouvrière antialcoolique, qui traitera : « l'alcoolisme et la classe ouvrière ». Les alcooliques, les dégénérés alcooliques, les maladies de l'alcoolisme, les asiles, etc.

Illustrée de projections lumineuses. Tous les ouvriers manuels et intellectuels, syndiqués ou non, sont invités à assister et à amener leur famille à cette grande soirée familiale. L'entrée est gratuite.

Le Comité Général de la Bourse du Travail.

Un qui promet

Un précoce malfaiteur s'est introduit, en cassant un carreau d'un coup de pierre, dans les magasins de M. Dubernet et y a dérobé des timbres-poste pour une valeur de 25 fr.

Son vol accompli, le coupable, un jeune homme de 15 ans, nommé E. F., donna une dizaine de francs de timbres à un enfant d'une dizaine d'années qui réussit à les vendre. Ayant encaissé le produit de la vente, F., qui était venu d'une ville voisine à bicyclette perpétrer son vol à Cahors, prit le train et partit.

Ce vol, qui révèle chez son auteur une audace heureusement rare, fut effectué à une heure et demie de l'après-midi.

La police est à la recherche du malfaiteur.

L'enquête ouverte sur ce vol de timbres a révélé également que le jeune F. était l'auteur du cambriolage commis au préjudice de M. Chazarenc, condornier.

On a vu le précoce voleur chaussé des bottines volées. Un mandat d'arrêt a été décerné contre F. qui n'en est pas à son coup d'essai.

Ecole de législation professionnelle de Paris

Le Conseil supérieur de l'Enseignement à l'Ecole de Législation Professionnelle de Paris vient de décider que le concours pour l'attribution des Bourses municipales et celles fondées par l'Etat, le Conseil général, les Chambres de Commerce et les grandes Administrations auxquelles l'Ecole prépare, serait clos le 15 octobre prochain.

Ces Bourses d'études sont destinées aux jeunes gens (bacheliers ou non) qui, étant par leur intelligence et leur désir de s'instruire, aptes à profiter de l'enseignement donné à l'Ecole ne seraient pas en mesure de faire face aux droits d'inscription. L'Ecole de Législation professionnelle prépare aux carrières libres et indépendantes des grandes Administrations. Elle offre des débouchés certains pour les emplois administratifs subalternes et supérieurs des grandes Compagnies de Chemins de fer et de Transports, des Banques, des Assurances, du Crédit Foncier, des Compagnies Industrielles et Commerciales (Mines, Métallurgie, etc.), dont les situations sont nombreuses, honorables et rémunératrices (soit de 2.000 à 12.000 fr.).

Son enseignement, qui comprend deux années (les cours ont lieu le soir), peut être réduit à un an pour ceux qui satisfont à certaines conditions inscrites au programme.

Les demandes de Bourses peuvent être adressées dès maintenant et avant le 15 octobre au Secrétariat de l'Ecole, 16, rue de l'Abbaye, qui enverra sur demande le programme des cours et les renseignements complémentaires.

Qui l'a trouvée ?

Une chienne bleu d'Auvergne tachée de noir a été perdue. Prière à la personne qui l'aurait trouvée de la ramener au bureau de police.

LA

FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

Evidemment ce serait se transporter au ciel ; goûter, après les avoir un instant entrevus, aux délices paradisiaques ; s'endormir en un rêve érotique... Ce serait épouvantable en même temps que délicieux...

— Votre dissertation est très intéressante... Continuez...

— Mais ce serait, et j'insiste tout particulièrement sur ce fait, commettre la plus odieuse des trahisons envers l'homme à qui je dois tout ; qui fut, en même temps que mon éducateur, mon protecteur de tous les instants.

— Et naturellement vous reculeriez devant la... faute à commettre ?

— Oui, résolument, je battrais en retraite.

— Même si vous étiez sûr de la victoire ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— Oui, malgré cette certitude.

— Si vous n'étiez pas fiancé à la plus adorable des femmes tiendriez-vous le même langage ?

De la tête, Robert fit un signe affirmatif.

— Votre tempérament est calme, sans doute... Je vous en félicite. Vous avez un cœur de marbre, inaccessible à la corruption. Vos sens sommeillent, votre sang ne bout pas dans vos veines...

— Vous vous trompez, Madame ! je suis ardent lorsqu'il le faut.

— Mais seulement quand il le faut. Et vous avez raison, Monsieur. Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Je ne vous féliciterai pas de votre attitude, elle est conforme aux lois de l'honneur. Ah ! vous êtes bien tel que M. de Lormel vous avait dépeint : incapable d'une mauvaise action, que dis-je d'une peccadille. Vous êtes l'honneur personnifié et certainement nous nous entendrons à merveille, car j'aime à voir à mes côtés des hommes de votre caractère, de votre grandeur d'âme, incapables de se laisser guider par des considérations de parade, qui suivent en toutes circonstances les impulsions de leur conscience droite, généreuse, sans tâche.

Robert s'inclina sans mot dire en entendant ces compliments inattendus, se demandant avec anxiété à quel moment Madame de Lormel

avait été sincère.

Cette femme l'inquiétait maintenant par ses livres propos, ses gestes osés, ses allusions transparentes, par le désir malsain qui se lisait dans ses yeux.

Subitement la volte-face s'accomplissait. Elle fut si rapide, si complète, que Robert douta un instant de ce qu'il avait vu et entendu.

Diane, non sans un effort violent de volonté, avait repris son calme habituel. Mais sous cette apparente tranquillité, quelle tempête sous ce crâne ! Dédaignée ! Oui, dédaignée, méprisée peut-être, elle, la plus belle des femmes ! Cruelle déception ! Mais elle ne perdrait pas courage, elle reviendrait à la charge et de façon telle qu'il faudrait bien qu'elle triomphât.

Calme, sérieuse, attentive, elle se prêta complaisamment à l'aride travail des chiffres. On n'eût pas dit, à la voir si appliquée, si docile, que quelques instants auparavant elle avait joué avec emphase l'éternelle comédie du sentiment.

Mais est-ce bien de la comédie ?

Robert se le demandait encore. Était-elle sincère lorsque ses questions gênantes pouvaient déchaîner l'orage dans le cœur d'un homme moins fort que lui ? Avait-elle une conduite à double face, était-elle volontairement ou malgré elle l'imitatrice de Janus ? ou bien voulait-elle

essayer un jeu cruel et se convaincre de la solidité de ses armes, de la puissance de ses charmes, sans oser toutefois aller au-delà ?

Ces divers points d'interrogation restaient sans réponse. L'esprit de Robert ne pouvait parvenir à les résoudre. Et encore sous le coup de l'émotion de tout à l'heure, obligé de convenir qu'il avait échappé à un véritable danger, il s'égarait dans ses démonstrations, il se trompait parfois, lui, l'homme calme par excellence, il confondait les colonnes de chiffres qui dansaient éperdument devant ses yeux exaspérés.

Diane qui conservait tout son sang-froid, l'examinait à la dérobée, s'apercevait de son trouble, le mettant sur le compte d'une émotion réelle qu'il ne pouvait parvenir ni à cacher ni à dompter.

Distrainée par la découverte qu'elle venait de faire, écoutant les explications sans les suivre, elle se faisait un malin plaisir à entretenir cette fièvre chez le jeune homme qu'elle voulait conquérir malgré les difficultés presque insurmontables qu'elle prévoyait.

Robert, elle s'en rendait parfaitement compte, redoutant les conséquences d'un acte tout à fait impulsif, avait provisoirement mais superficiellement imposé silence à ses nerfs, dompté sa chair au point de ne lui témoigner autre chose que du

respect.

Elle n'osa pas cependant, pour la première fois, pousser plus avant l'expérience. Une insistance trop grande aurait mis Robert dans une alternative intenable, et les suites auraient eu des conséquences funestes, soit que, brûlant ses vaisseaux elle l'eût mis dans l'impossibilité de refuser son amour, soit qu'il se fût révolté contre la possession qui lui était imposée.

La séance se termina sans encombre, sans allusion aux coupables propos échangés.

Diane se retira dans ses appartements, tandis que Robert jetait un dernier coup d'œil à ses affaires, s'assurant qu'il n'avait rien oublié.

Une fois seul, à l'abri de l'emprise de Diane, il se ressaisit. Il se rendit parfaitement compte du sérieux danger qu'il avait côtoyé et se promit de faire comprendre à la volage épouse du baron, dès sa prochaine tentative de séduction, de l'inutilité de ses efforts pour le décider à accepter de jouer le rôle qu'elle lui destinait.

Sa conscience d'honnête homme lui dictait impérieusement son devoir. Dans le plus bref délai, il devait s'éloigner de ce château où il avait vécu des heures douces et tranquilles après une jeunesse parsemée d'événements tragiques et douloureux.

Lui parti, Diane reprendrait certain-

nement le droit chemin ; elle l'oublierait ; elle resterait l'honnête femme qu'elle fut restée si un hasard coupable ne les avait pas mis en présence, effaçant de son esprit le souvenir des quelques mois passés dans une situation contraire à l'honneur.

Robert n'aurait plus osé regarder son bienfaiteur en face s'il avait dépassé les limites qu'on l'avait invité à franchir ; son regard se serait troublé devant la figure austère mais franche du vieillard qui ne se doutait pas des caprices illégitimes de sa femme. Il était resté honnête homme. A cette pensée son cœur s'emplissait d'une joie immense, rayonnante, fière. Sa conscience le félicitait de son énergie, de son courage. Tout chantait en lui. La satisfaction du devoir accompli se rejoignait. Il se fit senti méprisable s'il avait accepté de chanter avec une autre que celle qu'il aimait, la toujours adorable chanson de l'amour.

Le mariage de M. de Lormel avait été si promptement résolu et exécuté, que Robert n'avait nullement songé à rechercher les circonstances qui l'avaient précédé. Il n'avait pas d'ailleurs de motifs pour le faire. Son caractère droit l'empêchait de croire aux machiavéliques desseins,

(A suivre).

Etat des cultures

L'Officiel publie les états des cultures au 1^{er} juin 1914.

Voici pour le Lot les renseignements suivants :

Mais. — Superficie : 23.100 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Pommes de terre. — Superficie : 20.300 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Topinambours. — Superficie : 1.100 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Betteraves fourragères. — Superficie : 5.300 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Prairies artificielles. — Superficie : 21.150 hectares. Etat des cultures, bon.

Prairies temporaires. — Superficie : 1.300 hectares. Etat des cultures, bon.

Fourrages verts. — Superficie : 4.200 hectares. Etat des cultures, bon.

Prairies naturelles. — Superficie : 33.400 hectares. Etat des cultures, bon.

Herbages. — Superficie : 12.100 hectares. Etat des cultures, bon.

Vignes. — Superficie : 25.830 hectares. Etat des cultures, bon.

Lin. — Superficie : 42 hectares. Etat des cultures, bon.

Chanvre. — Superficie : 55 hectares. Etat des cultures, bon.

Tabac. — Superficie : 2.030 hectares. Etat des cultures, assez bon.

Pharmacie de service

Le Dimanche 21 juin le service des Pharmacies sera assuré par la

Pharmacie ARTIGUE

Boulevard Gambetta

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 21 JUIN 1914

Marche Lorraine	Ganne
Nabuchodonosor	Verdi
La Nuit	Métro
Marche de « Louise »	Charpentier
La Czarine	Ganne

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Etat civil de la ville de Cahors

Du 13 au 20 juin 1914.

NAISSANCE

Clary Marcelle, à Cabessut haut.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Moyen Paul-Jacques, forgeron et Lafon Marie-Flavie, fille de service.

Galou Pierre-Hippolyte, menuisier et Combébas Marie-Louise s. p.

MARIAGE

Mialhe Elie, employé de commerce et Alazard Marie-Marthe, rouheuse.

DÉCÈS

Tinel Marie-Alexandrine, veuve Giodziński et Sulimowski, 90 ans, rue Jean-Vidal, 3.

Arnauudet Gérard, 69 ans, à Cabessut-haut.

Constant Jean, 63 ans, rue des Soubiroux, 6.

Mauzy Catherine, épouse Salon, 62 ans, quai Cavaignac.

Fouque Marie-Joseph, 21 ans, soldat de remonte (hospice).

Linou Marguerite, veuve Caminade 87 ans, rue Mascoutou, 8.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 22 au 28 juin 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 22 juin : Cabrerets, Duravel, Mauroux.

Mardi 23 : Villesèque.

Jeudi 25 : Aujols.

Vendredi 26 : Luzech.

Samedi 27 : Beauregard, Cazals.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 22 juin : St-Céré.

Jeudi 25 : Caharc, Cardailiac, Lacapelle-Marival.

Vendredi 26 : Montet-et-Boujal (au village de Lavitarelle).

Samedi 27 : Puybrun.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 22 juin : St-Germain.

Mardi 23 : Martel.

Jeudi 25 : Caniac, Gignac.

Vendredi 26 : Concorès.

Arrondissement de Cahors

Sainte-Alaizie

Conseil municipal. — Réunion de la deuxième session ordinaire, tenue sous la présidence de M. Dessaux-maire.

Le Conseil Procède au règlement définitif du budget de 1913; approuve le compte de gestion rendu par le percepteur-receveur municipal et le compte administratif du maire ;

Vote le budget supplémentaire de l'année courante ;

Ajourné conformément aux instructions préfectorales, le vote du budget de 1914 ;

Demande, par une délibération fortement motivée, une déviation dans la vallée du Lindou, de la ligne Cahors-Moissac ;

Admet la veuve G., au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 (assistance aux vieillards).

Calvignac

Syndicat des producteurs de fraises. — Dimanche 21 courant aura lieu, à la mairie, à sept heures du matin, une réunion des membres du syndicat des fraises.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; paiement des cotisations, du papier et des engrais.

Luzech

Mutuelle-bétail. — Notre si dévoué député, M. de Monzie, a reçu la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu me recommander la demande de subvention formulée par la Société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail (bovidés) de Luzech.

Je m'empresse de vous faire connaître que, par décision du 1^{er} juin 1914, j'ai accordé à la Société dont il s'agit une somme de 700 francs pour lui permettre de faire face à ses frais d'organisation et de constituer un fonds de réserve.

Je suis heureux, Monsieur le député et cher collègue, d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

Agréé, etc...

Le ministre de l'Agriculture, RAYNAUD.

Merci à M. de Monzie pour son utile intervention et pour l'intérêt qu'il porte à notre commune.

Albas

Incendie. — Vendredi, vers midi, un violent incendie a rapidement consumé la grange de M. Bru, propriétaire à Mirandol. Un demi-heure avant, Madame Bru avait pénétré dans l'immeuble et n'avait rien remarqué d'anormal. Lorsqu'elle se rendit compte du danger, la toiture était déjà en flammes.

M. Vayssie, facteur, qui se trouvait heureusement de passage put, grâce à son sang-froid et à son courage, détacher les bœufs et les sauver d'une horrible mort.

Quelques instants après, le foyer se généralisait, alimenté par 100 quintaux de foin, rentrés tout récemment. Les voisins accourus, ainsi que de nombreux habitants du bourg, ne purent qu'assister impuissants au désastre. Les causes du sinistre sont inconnues. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Saint-Cyprien

Concours général agricole de 1914. — M. Larrivé Edouard, propriétaire à Barnac, commune de St-Cyprien, vient de recevoir du Ministère de l'Agriculture, le diplôme de la Mention honorable qu'il avait obtenue en février dernier, au Concours général agricole de Paris, pour les chasselas de sa récolte qu'il avait exposés sous le n° 434.

Nos félicitations.

Duravel

Foire. — La prochaine foire tombant un dimanche, sera tenue le lendemain, 22 juin.

Prayssac

Nomination. — M^{lle} Bonnet, receveuse des postes à Prayssac, est nommée receveuse de 2^e classe à Villemar (H^{te}-Garonne), non loin de Toulouse.

Pendant une dizaine d'années qu'elle est restée parmi nous, M^{lle} Bonnet a été toujours remarquée par l'empressement qu'elle mettait à donner satisfaction au public, tout en observant les règlements de son administration qu'elle connaît de façon parfaite.

Nous adressons à M^{lle} Bonnet l'expression des vifs regrets causés par son départ, en même temps que nos sincères félicitations pour le bel avancement qu'elle vient d'obtenir.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours musical. — Notre excellente Société Chorale, L'Union Fraternelle, se rendra dimanche 21 juin aux Fêtes de Villefranche-du-Rouergue, où elle donnera un magnifique Concert de gala, et elle chantera deux morceaux d'ensemble avec les Troubadours villefranchois ; ce concert comprendra 80 exécutants.

Gajarc

Fête du 21 juin. — La fête de la remise de la médaille commémorative de 1870-71 se présente sous les meilleurs auspices.

De toutes les communes du canton les adhésions parviennent au comité d'organisation.

Cette fête patriotique, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel du Pouget, président de la société des Combattants de Figeac, et de M. le chef d'escadron Brousse, obtiendra un plein succès. Voici le programme de la journée :

A dix heures, réunion, à la mairie, des membres de la société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-71 ; à onze heures, réunion, à la

mairie, des Anciens Combattants, défilé, avec le gracieux concours de la société musicale l'Alliance Gajarc, des anciens combattants et de la 1.305^e Section des Vétérans.

A midi, grand banquet fraternel et patriotique, hôtel Gazeau ; à trois heures, esplanade du Foireil, réunion de tous les Combattants pour la remise de la médaille commémorative, discours. La médaille sera remise ensuite aux combattants par M. le chef d'escadron Brousse.

Le soir, à neuf heures, un grand bal public, sous la Halle, clôturera cette fête.

N.-B. — Les communes qui n'ont pas encore répondu à la lettre que leur a adressée M. le docteur Larnaudie, conseiller général et président de la 1.305^e section, sont instamment priés de le faire sans délai.

Marcihac

Syndicat de planteurs de tabac. — Les membres du syndicat de planteurs de tabac de la commune de Marcihac sont convoqués pour assister aujourd'hui dimanche 21 juin à une réunion, au cours de laquelle, on désignera les membres du Comité d'organisation de la grande réunion syndicale des planteurs de l'arrondissement de Figeac et des communes voisines qui doit avoir lieu prochainement.

Nous en ferons connaître la date. D.

Montbrun

Classe 1894. — Les jeunes gens de la classe 1894, dans une réunion faite récemment, ont décidé d'organiser, pour le 28 courant, un grand bal au profit des pauvres de la commune. Le bal aura lieu dans les vastes locaux de l'établissement Courède.

Saint-Jean-de-Laur

Fête locale. — C'est dimanche prochain 28 juin que sera célébrée la fête locale de St-Jean-de-Laur.

L'amicale laïque primaire de notre commune fait les efforts les plus louables pour en assurer le succès ; qu'on en juge par le programme suivant :

Samedi 27 juin, à la tombée de la nuit : Salves d'artillerie, aubades à la municipalité.

Dimanche 28 juin, à 6 heures : Réveil en fanfare ; salves d'artillerie ; à 10 heures : Distribution de bouquets ; à trois heures du soir : bal champêtre ; à cinq heures du soir : Course de bicyclettes ; à 10 heures : Brillant feu d'artifice ; à minuit : Brillante retraite aux flambeaux précédée du départ du ballon « En avant » et d'une bataille de confetti ; à minuit et demi : bal de nuit.

Les étrangers trouveront l'hospitalité proverbiale de St-Jean-de-Laur.

Nos félicitations aux organisateurs.

Saint-Sulpice

Société de tir. — Les membres de la société régionale de tir S. A. F. « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche 21 juin à quatorze heures à l'école.

Ordre du jour :

1^o Organisation du concours du 28 juin et discussion du règlement ; 2^o Tir au Lebel ou à la carabine.

Bédouer

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

(Suite)

Coqueret-alkéenge, de la famille des Solanées. Vulgairement Coquerelle, herbe à cloque, erbe de serp.

Description : Plante herbacée, vivace, de 25 à 50 cent. de haut. Racine à rhizome, rameaux traçants. Feuilles alternes, pétioles, ovales, irrégulièrement, pointues, assez grandes, d'un vert sombre. Fleurs (juin-septembre) solitaires, blanches, assez grandes, portées sur des pédoncules courts et recourbés. Le fruit est une baie rougeâtre, succulente de la grosseur d'une petite cerise, accompagnée par le calice persistant qui forme une enveloppe membraneuse, vésiculaire, rougeâtre. Ne pas le confondre avec la belladone. Il s'en distingue par son calice coloré et ses baies rouges ou jaunes, mais non noires.

Propriétés, usages : L'alkéenge n'a pas d'odeur, mais une saveur amère et désagréable, ses fruits sont aciculés. Cette plante est diurétique, un peu calmante et fébrifuge. On peut employer toute la plante, baies, tiges, feuilles.

On dit que les baies du Coqueret sont servies sur les tables en Espagne, en Suisse, en Allemagne, etc.

Elles sont très saluaires dans les maladies des reins et de la vessie.

On les a proposées comme un préservatif de la goutte ; mais tous les fruits aciculés sont très efficaces dans ce cas. Comme la cerise, les pommes, poires

Linné aurait été guéri de cette douloureuse maladie en mangeant matin et soir une grande quantité de fraises. L'alkéenge contient un principe actif découvert par Chautard et Dessaignes, la physaline.

A l'extérieur, ses feuilles peuvent

être employées en cataplasmes, comme calmantes et émollientes.

Récolte : L'alkéenge croît dans les champs et les vignes de terrains secs et calcaires. Elle fleurit en juin-septembre mais on ne doit la récolter qu'à l'époque de la maturité des fruits, que l'on doit dessécher promptement à l'étuve ou au four.

Préparations, doses : Poudre de baies ou de feuilles de 5 à 15 grammes. Baies fraîches, de 5 à 20 grammes. Les pilules anti-goutteuses de Laville ont pour base l'extrait de l'alkéenge.

Habitat : Au moulin de Bédouer, près de la grange de M. Pezet et dans certaines vignes du Mas de Bedouer.

Léopold BOUTARIC.

Mayrinhac-Lentour

Edilité. — Le Conseil municipal de Mayrinhac-Lentour s'est réuni en session ordinaire, dimanche dernier, 14 courant, sous la présidence de M. Roudayre, maire. Dix conseillers seulement étaient présents.

Voici l'indication des affaires qui ont été traitées en séance :

1. Vote du budget supplémentaire, pour 1914 ;

2. Vote du budget du service vicinal ;

3. Maintien de la taxe vicinale ;

4. Approbation des budgets primitif et supplémentaire du bureau de bienfaisance, établis par la Commission administrative ;

5. Révision de la liste d'assistance médicale gratuite ;

6. Répartition du crédit ouvert pour réparations aux fontaines et lavoirs ;

7. Examen d'une demande d'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905. Requête ajournée pour supplément d'information ;

8. Avis favorable à une demande d'allocation de dixième, formée par le Receveur municipal, percepteur d'Auloire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours festival de musique. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que sept sociétés ont signé et envoyé leur adhésion officielle à notre concours festival du dimanche 28 juin. Ce sont : l'Harmonie Sainte-Cécile de Brive, l'Avenir cadurcien, fanfare de Cahors, la fanfare municipale de Lalinde, la fanfare de Luzech, la fanfare de Cézac, les Enfants de Salviac, la Diane de Cahors.

La partie artistique du concours est ainsi assurée. Il importe maintenant d'encourager sérieusement le comité d'organisation dans l'œuvre qu'il a entreprise pour la satisfaction de tous et dans l'intérêt du commerce local.

Qu'il nous soit donc permis de faire un pressant appel à la population gourdonnaise. Nous nous adressons aussi à nos aimables compatriotes éloignés de la ville natale et auxquels nous serons infiniment reconnaissants des gages d'affectueux souvenirs qu'ils voudront bien nous envoyer.

Toutes les souscriptions doivent être adressées à M. Favory, trésorier, avenue Gustave Larroumet.

Gramat

Perdu. — M. Angébert, facteur itinéraire à Gramat, a perdu en faisant la tournée du Basilit, un portefeuille contenant certains papiers à son nom.

Prière à la personne qui a trouvé l'objet de le remettre à son propriétaire.

Concours spécial de la race ovine des Causses du Lot. — Ce concours s'annonce très bien, les préparatifs sont très activement poussés sous la direction de M. Douaire, professeur départemental d'agriculture.

Cent soixante-dix lots comprenant neuf cents animaux seront exposés aujourd'hui dimanche place de la République à Gramat.

La musique l'Echo de l'Alzou, prêtera son concours à cette belle manifestation agricole.

Toujours les vandales. — Dans la nuit de jeudi à vendredi des malfaiteurs ont arraché quatre fusains placés dans des vases devant l'Hôtel de la Promenade à Gramat.

Il serait bien de désirer que l'on mit enfin la main sur ces vauriens qui ne respectent ni la propriété publique, ni la propriété privée.

Saint-Chamarand

Adresse de félicitations. — L'adresse suivante a été adressée à M. Viviani, président du Conseil :

Les membres soussignés du conseil municipal de St-Chamarand (Lot), réunis hors séance, à l'occasion de la session de mai, saisis avec empressement cette circonstance pour vous adresser, ainsi qu'à vos éminents collaborateurs et en particulier à leur distingué représentant, M. Malvy, leur expression de vive sympathie et d'entière confiance pour la réalisation, avec le concours de tous les républicains de gauche, d'une politique de progrès laïque et social.

Ils vous prient d'agréer, monsieur

Service Temporaire et Gratuit de Prises et de remises des Bagages à Domicile dans Paris

Du 27 juin au 2 septembre inclus, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord se chargera de prendre gratuitement à domicile, dans Paris, les bagages des voyageurs se rendant dans l'une des stations balnéaires françaises desservies par son réseau.

Du 24 juillet au 30 octobre inclus, elle se chargera de livrer gratuitement à domicile, dans Paris, les bagages appartenant aux voyageurs revenant des mêmes plages.

(Voir ou demander le bulletin détaillé du service, soit à la Gare de Paris-Nord, soit dans les 14 bureaux de Ville.)

le président du conseil, l'assurance de leur entier dévouement à la République.

Ont signé : MM. Espagnat, maire et président du comité radical ; Garigou, conseiller municipal, vice-président du comité radical et président de la Mutuelle-Bétail ; Francoual, Roques, Alfred et Jules Auricoste, conseillers municipaux.

Vayrac

Pour les pauvres. — Les jeunes gens de Vayrac qui aient organisé, au bénéfice du bureau de bienfaisance et du comité d'Uxellodunum, les soirées théâtrales des 7 et 14 courant, ont versé entre les mains de M. le maire la somme de 70 francs pour le comité d'Uxellodunum et celle de 100 fr. 35 pour le bureau de bienfaisance.

Au nom des pauvres, Merci !

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

Le plus efficace pour rendre aux Cheveux gris ou blancs la Couleur Naturelle.

Arrête la chute des cheveux, les fait repousser et enlève les pellicules. Facile à appliquer, un essai suffit. La nuance obtenue réside au dosage de la couleur.

Les personnes désirant du Melrose se soucient vite et sans délai, doivent demander le Melrose portant le mot "SÉC" sur son enveloppe. Il permet de friser et d'onduler les cheveux.

Prix de Melrose sec : 21.50 le fl. 47.50 le double fl. Chez les Coiffeurs et Paris. Dépôt : 20, rue Etienne-Marcel, Paris.



Bibliographie

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente des 14^e et 15^e livraisons

La Librairie Attinger frères vient de publier le 14^e et le 15^e fascicules de l'Atlas de la Plus Grande France, l'ouvrage capital du maître géographe Onésime Reclus.

Dans le premier de ces fascicules, dix cartes ou cartons complètent une série où l'étude générale de la France synthétise les études régionales qui ont été publiées dans les précédentes livraisons : commerce, industrie, voies de communication, défense nationale, y sont cartographiées d'une manière particulièrement originale, où une présentation ingénieuse permet d'embrancher d'un coup d'œil un assemblage considérable de documents.

A ces cartes générales s'ajoutent celles de quatre départements : Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle et Meuse.

Dans le 15^e fascicule est constituée, en huit cartes, la série des départements : Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées.

On n'en saurait trop louer la science approfondie, le souci d'actualité, l'habileté d'exécution. Rappelons qu'au verso de chacune des cartes un texte explicatif, rehaussé de cartons en noir, schémas, diagrammes et dessins variés, augmente par ses renseignements condensés la haute valeur de la cartographie.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2143 du 20 juin 1914.

Port-Etienne et la baie du Lévrier. Les atomes rendus visibles par les rayons X : une révolution dans l'analyse spectrale. La glande à pommade des Oiseaux. La science au service de l'expert d'art. Le nouveau moteur Gnome : le monosoupape. Académie des sciences. La fabrication de la féche chez les Indiens péruviens.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le 11 juillet 1914, à 14 h.

A LA PRÉFECTURE DU LOT

Château de Mercuès

AVEC SES DÉPENDANCES (20 hectares)

Proximité des gares de Mercuès, Espère, Cahors. — Accès très facile. — Magnifique panorama. SITE CLASSÉ

Mise à prix : 30.000 fr.

UN MONSIEUR offre

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 18 Juin 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.698			0,82	0,76	0,70
Vaches.....	540	724	52	0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	258			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	1.923	1.488	134	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	10.078	7.963	1.020	1,06	1,00	0,95
Porcs.....	4.119	3.081		0,60	0,58	0,56

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux et moutons, active sur les porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages en Auvergne
Excursion à Saint-Nectaire
(Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire (2 voyages par jour dans les deux sens, du 15 juin au 15 septembre 1914).
Grâce aux services rapides fonctionnant à partir du 25 juin, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

Départ de :

- Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
- Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
- Angoulême, 21 h. 42, 4 h. 07.
- Limoges, 0 h. 53, 8 h. 56.
- Nantes, 16 h. 06.
- Angers, 17 h. 18.
- Tours, 20 h. 7, 35.
- Toulouse, 23 h. 37.
- Montluçon, 3 h. 53, 13 h. 32.
- Orléans, 0 h. 19, 9 h. 55.

Arrivée à :

- La Bourboule, 7 h. 10, 7 h. 56, 16 h. 44.
 - Le Mont-Dore, 7 h. 34, 8 h. 15, 17 h. 03.
 - Saint-Nectaire, 10 h., 19 h.
- Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 12 h. et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 14 h. et 19 h. 30.
Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 francs.
Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Saint-Nectaire.
Pour les services automobiles, le

voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 0 fr. 50 en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Facilités de circulation
accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1914 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues ar-

tistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

PENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

3, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 8 heures

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

On demande à imprimer

DE SUITE

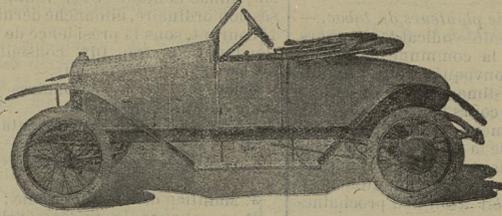
Un journal d'opposition

Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, quel que soit le tirage. Conditions avantageuses. Ecrire aux initiales A. Z. Agence Havas, Publicité, Espace de la Bourse, Paris.

LA VOITURETTE "CLÉMENT"

est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois



Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1-15. — Empattement, 2-40. — Largeur totale, 1-30. — Longueur totale, 3-30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris

PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise... 3.700 fr.

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais. Mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante.

Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué.

Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résilience, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consume presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolée ! »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER à M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN à CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos				De Libos à Cahors				De Cahors à Capdenac				De Capdenac à Cahors							
739	8	1123	121	23	35	1125	42	16	1140-1123	1132 (*)	4	122	700	1136																	
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS																	
PARIS (Orsay) dép.	8 20		19	20 27	22 51		TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16																
PARIS (Aust.) dép.	8 30		19 10	20 37	23 4		MONTEAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47																
LIMOGES (arrivé)	14 2		0 47	2 28	8 34		Caussade... d.		17 59	17 16	20 42	21 57		7 56	11 25																
LIMOGES (départ)	3 16	14 12		0 53	2 36	9 10	Lalbenque... d.			17 54	21 25			8 38	12																
BRIVE... (arrivé)	6 18	15 41		2 29	4 5	12 5	Cieuras... d.			18 2	21 34			8 47	12 8																
BRIVE... (départ)	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	Sept-Ponts... d.			18 13	21 46			8 59	12 19																
Gignac-Cressensac	7 21		16 33		4 14	13 12	CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 31	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27																
SOULLAC (arr.)	7 40		16 52		4 49	14 6	CAHORS... (départ)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32																
SOULLAC (départ)	7 45		16 54		4 52	14 10	Espère... d.			19 17	6 4			9 42	15 44																
CAZOUËLS... (arr.)	7 53		17 2		4 52	14 10	St-Denis-Catus... d.			19 31	6 20			9 54	15 57																
Lamothe-Fénelon	8 9		17 18		4 52	14 10	Thédirac-Peyril... d.			19 45	6 36			10 7	16 10																
Nozac... (arr.)	8 19		17 28		4 52	14 10	Dégagnac... d.			19 54	6 45			10 16	16 19																
GOURDON... (arr.)	8 31		17 40		5 17	14 56	Saint-Clair... d.			20 3	6 54			10 25	16 28																
GOURDON... (départ)	8 40		17 49		5 17	14 56	GOURDON... d.			19 24	7 11	23 22		10 38	16 42																
Dégagnac... (arr.)	8 51		18		5 17	14 56	Nozac... d.			20 26	7 20			10 46	16 50																
Thédirac-Peyril... (arr.)	9 2		18 11		5 17	14 56	Lamothe-Fénelon... d.			20 35	7 30			10 55	16 59																
Saint-Denis-Catus... (arr.)	9 13		18 23		5 17	14 56	CAZOUËLS... d.			20 49	7 44			11 8	17 12																
Saint-Denis-Catus... (départ)	9 22		18 33		5 17	14 56	SOULLAC... (d.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43		11 15	17 19																
Espère... (arr.)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46		11 18	17 33																
CAHORS... (départ)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 53	16 7	Gignac-Cressensac... d.			21 32	8 36			11 43	17 58																
Sept-Ponts... (arr.)	9 51		19 8		5 53	16 7	BRIVE... (d.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26																
Sept-Ponts... (départ)	9 51		19 8		5 53	16 7	BRIVE... (d.)	16 28	20 31		9 25	0 28	3 5	12 56	18 41																
Cieuras... (arr.)	10 5		19 22		6 35	17 17	PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36		19 5	8 47	10 32	22 46																	
Lalbenque... (arr.)	10 12		19 29		6 35	17 17	PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46		19 14	8 56	10 41	22 55																	
Caussade... (arr.)	10 45	18	20 2		7 50	20																									
MONTEAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54																									
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20																									